

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 02287
Numéro SIREN : 509 679 189
Nom ou dénomination : FIVE ARROWS MANAGERS

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2023 sous le numéro de dépôt 39039

FIVE ARROWS MANAGERS

Société par actions simplifiée au capital de 6 000 000 €

23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris

509 679 189 RCS Paris

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 8 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin, Rothschild & Co Investment Managers, société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 33 rue Sainte Zithe 2763 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce du Luxembourg sous le numéro B 131.555, Associé Unique de la Société (ci-après l' « Associé Unique »), dûment représentée,

1) rappelle être appelée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour les formalités

2) reconnaît avoir été mis en possession, en temps opportun, des documents suivants :

- le rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (incluant les comptes annuels),
- le projet des décisions,

3) constate que le cabinet Mazars, commissaire aux comptes titulaires, a été régulièrement convoqué et informé de l'ordre du jour,

4) adopte les décisions suivantes conformément aux dispositions de l'article 25 (d) des Statuts de la Société :

Première décision – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Associé Unique, ayant pris connaissance des termes :

- du rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et
- du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi qu'ils lui sont présentés, faisant ressortir un bénéfice de 2 041 066,44 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports,

prend acte de l'absence de charges visées à l'article 39 (4) du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et

donne en conséquence quitus au Président, au Directeur Général et aux Membres du Comité de Gestion de l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Deuxième décision – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Associé Unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Affectation du résultat de l'exercice 2022	
Résultat de l'exercice 2022	2 041 066,44 €
Report à nouveau antérieur	3 839 156,17 €
Bénéfice distribuable	5 880 222,61 €
Affectation :	
- Dividende (0,33€ /action)	2 000 000,00 €
- Réserve légale	22 986,34 €
- Report à nouveau	3 857 236,27 €
Total	5 880 222,61 €

Le paiement du dividende s'effectuera à compter du 8 juin 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions de dividende au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Résultats distribués aux associés au titre des trois exercices précédents			
En €	2021	2020	2019
Dividende net global	-	4 620 000,00	-
Dividende net global versé aux associés personnes morales non éligible à la réfaction prévue à l'article 158, 3 2° du Code général des impôts	-	4 620 000,00	-
Dividende net global versé aux associés personnes physiques éligible à la réfaction prévue à l'article 158, 3 2° du Code général des impôts	-	-	-

Troisième décision – Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique constate qu'aux termes du rapport du Président les 8 conventions suivantes, entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, ont été conclues par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

1. Avenant au Framework Delegation Agreement conclu le 28 octobre 2022 entre Five Arrows Managers LLP (« FAM LLP ») et Five Arrows Managers SAS (« FAM SAS ») en sa qualité de société de gestion de portefeuille de tous les fonds listés en Appendix I. L'objet de cette convention est la délégation de la gestion des fonds listés en Appendix I à FAM LLP par FAM SAS.

2. Avenant au Framework Delegation Agreement conclu le 5 août 2022 entre Five Arrows Managers SAS (« FAM SAS ») et Rothschild & Co Investment Managers (« R&Co IM ») en sa qualité d'alternative investment fund managers de tous les fonds listés en Appendix I. L'objet de cette convention est la délégation de la gestion des fonds listés en Appendix I à FAM SAS par R&Co IM.
3. Avenant à l'accord de facilités de crédit relais et de lettre de crédit « Revolving Credit and Letter of Credit Facility Agreement » conclu le 19 juillet 2022 entre, entre autres, Royal Bank of Canada et Mitsubishi UFJ Trust And Banking Corporation en qualité de prêteurs, le fonds luxembourgeois Five Arrows Principal Investments III SCSp et le fonds professionnel de capital investissement Five Arrows Principal Investments III FPCI en qualité d'emprunteurs et garants, la société luxembourgeoise Five Arrows Principal Investments III Holding S.à r.l. en qualité d'emprunteur, les sociétés luxembourgeoises Rothschild & Co Investment Managers et Five Arrows Managers SA en leur qualité respective de gérant et associé commandité du fonds Five Arrows Principal Investments III SCSp et Five Arrows Managers SAS en qualité de société de gestion du fonds Five Arrows Principal Investments III FPCI. L'objet de cette convention était la mise en place d'une ligne de crédit relais par Royal Bank of Canada et Mitsubishi UFJ Trust and Banking pour les fonds Five Arrows Principal Investments III SCSp et Five Arrows Principal Investments III FPCI, ainsi que pour leur société holding, Five Arrows Principal Investments III Holding S.à r.l.
4. Avenant à l'accord de facilités de crédit relais et de lettre de crédit « Revolving Credit and Letter of Credit Facility Agreement » conclu le 1^{er} décembre 2022 entre, entre autres, Mitsubishi UFJ Trust And Banking Corporation en qualité de prêteur, le fonds luxembourgeois Five Arrows Co-Investments III SCSp et le fonds professionnel de capital investissement Five Arrows Co-Investments III FPCI en qualité de garants, la société luxembourgeoise Five Arrows Co-Investments III Holding S.à r.l. en qualité d'emprunteur, les sociétés luxembourgeoises Rothschild & Co Investment Managers et Five Arrows Managers SA en leur qualité respective de gérant et associé commandité du fonds Five Arrows Co-Investments III SCSp et Five Arrows Managers SAS en qualité de société de gestion du fonds Five Arrows Co-Investments III FPCI. L'objet de cette convention était la mise en place d'une ligne de crédit relais par Mitsubishi UFJ Trust and Banking pour Five Arrows Co-Investments III Holding S.à r.l.
5. Accord de facilités de crédit relais et de lettre de crédit « Revolving Credit and Letter of Credit Facility Agreement » conclu le 18 janvier 2022 et un avenant à celui-ci conclu le 28 octobre 2022 entre, entre autres, Royal Bank of Canada en qualité de prêteur, le fonds luxembourgeois Five Arrows Principal Investments IV SCSp et les fonds professionnels de capital investissement Five Arrows Principal Investments IV FPCI et Five Arrows Principal Investments IV H FPCI en qualité d'emprunteurs et garants, la société luxembourgeoise Five Arrows Principal Investments IV Holding S.à r.l. en qualité d'emprunteur, les sociétés luxembourgeoises Rothschild & Co Investment Managers et Five Arrows Managers SA en leur qualité respective de gérant et associé commandité du fonds Five Arrows Principal Investments IV SCSp et Five Arrows Managers SAS en qualité de société de gestion des fonds Five Arrows Principal Investments IV FPCI et Five Arrows Principal Investments IV H FPCI. L'objet de cette convention était la mise en place d'une ligne de crédit relais par Royal Bank of Canada pour les fonds Five Arrows Principal Investments IV SCSp, Five Arrows Principal Investments IV FPCI et Five Arrows Principal Investments IV H FPCI, ainsi que pour leur société holding, Five Arrows Principal Investments IV Holding S.à r.l.
6. Accord de facilités de crédit relais « Revolving Credit Facility » conclu le 1^{er} juillet 2022 entre, entre autres, Rothschild Martin Maurel et Rothschild & Co Bank AG en qualité de prêteurs, le fonds luxembourgeois Five Arrows Co-Investments IV SCSp en qualité d'emprunteur et garant, les sociétés luxembourgeoises Five Arrows Principal Investments International Feeder

S.C.A SICAR et Five Arrows Managers SA en leur qualité respective d'associé commandité et associé commanditaire du fonds Five Arrows Co-Investments IV SCSp.

7. Accord de facilités de crédit relais et de lettre de crédit « Revolving Credit and Letter of Credit Facility Agreement » conclu le 25 mai 2022 et un avenant à celui-ci conclu le 29 septembre 2022 entre, entre autres, RBC Investor Services Bank S.A. en qualité de prêteur, les fonds luxembourgeois Five Arrows Long Term SCSp, Five Arrows Long Term (PV-A) SCA et Five Arrows Long Term (PV-B) SCA SICAV RAIF en qualité d'emprunteurs et garants, la société luxembourgeoise Five Arrows Long Term Holding S.à r.l. en qualité d'emprunteur, les sociétés luxembourgeoises Rothschild & Co Investment Managers et Five Arrows Managers SA en leur qualité respective de gérant et associé commandité des fonds Five Arrows Long Term SCSp, Five Arrows Long Term (PV-A) SCA et Five Arrows Long Term (PV-B) SCA SICAV RAIF. L'objet de cette convention était la mise en place d'une ligne de crédit relais par RBC Investor Services Bank S.A. pour les fonds Five Arrows Long Term SCSp, Five Arrows Long Term (PV-A) SCA et Five Arrows Long Term (PV-B) SCA SICAV RAIF, ainsi que pour leur société holding, Five Arrows Long Term Holding S.à r.l.
8. Avenant au Non-discretionary Services Agreement conclu le 29 août 2022 entre Five Arrows Managers (USA) LLC, en qualité de service provider, et Five Arrows Managers SAS en sa qualité de société de gestion et gestionnaire délégué de tous les fonds listés en Schedule 2. L'objet de cette convention est la fourniture de services de conseils en investissement et gestion du portefeuille pour les fonds listés en Schedule 2 par FAM (USA) LLC à FAM SAS.

L'Associé Unique approuve ces conventions.

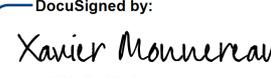
Quatrième décision – Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet de procéder à toutes formalités requises par la loi et les règlements.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

DocuSigned by:

3D71202BCC244D2...

DocuSigned by:

DEF0874C797C491...

Rothschild & Co Investment Managers

représentée par :

Aldo Di Rienzo

Et : Xavier Monnereau

Agissant conjointement.



61 Rue Henri Regnault
92 075 Paris La Défense Cedex

FIVE ARROWS MANAGERS SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

FIVE ARROWS MANAGERS SAS

Société par action simplifiée au capital de 6 000 000 €

Siège social : 23bis avenue de Messine 75008 Paris

RCS PARIS 509 668 570

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'associée unique de FIVE ARROWS MANAGERS SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FIVE ARROWS MANAGERS SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code du commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 1^{er} juin 2023

Mazars

DocuSigned by:
DUNAND-ROUX Gilles
F03E23C213CF452...
Gilles DUNAND-ROUX

Associé

DocuSigned by:

EC3618001E59489...
Jean-Luc MENDIELA

Associé

COMPTES ANNUELS
FIVE ARROWS MANAGERS SAS

EXERCICE 2022

RAPPORT ANNUEL

TABLE DES MATIERES

1. BILAN actif	4
2. BILAN passif	5
3. COMPTE DE RESULTAT.....	6
4. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS.....	8
4.1. Présentation de l'activité	8
4.2. Faits marquants.....	8
4.3. Évènements post-clôture	8
5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	9
5.1. Principes généraux	9
5.2. Changements comptables.....	9
5.3. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	9
5.4. Immobilisations financières	9
5.5. Créances	10
5.6. Conversion des monnaies étrangères.....	10
5.7. Intérêts et commissions	10
6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	11
6.1. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	11
6.2. Immobilisations financières	11
6.3. Créances auprès de la clientèle.....	12
6.4. Autres créances	12
6.5. Avances et acomptes versés sur commandes.....	13
6.6. Valeurs mobilières.....	13
6.7. Disponibilités	13
6.8. Charges constatées d'avance	13
6.9. Ecart de conversion actif.....	14
6.10. Echancier des créances	14
7. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF.....	15
7.1. Capitaux propres	15
7.1.1. Capital social.....	15
7.1.2. Primes et report à nouveau	15
7.1.3. Variation des capitaux propres	16

7.2. Provisions	16
7.3. Dettes	16
7.3.1. Emprunts et dettes financières diverses.....	16
7.3.2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17
7.3.3. Dettes fiscales et sociales.....	17
7.3.4. Autres dettes	17
7.4. Produits constatés d’avance	17
7.5. Ecart de conversion passif.....	17
7.6. Echancier des dettes	18
8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	19
8.1. Revenus d’exploitation.....	19
8.1.1. Prestations.....	19
8.1.2. Autres produits.....	19
8.2. Produits financiers.....	19
8.3. Produits exceptionnels	19
8.4. Charges d’exploitation	20
8.4.1. Autres achats et charges externes	20
8.4.2. Impôts, taxes et versements assimilés.....	20
8.4.3. Frais de personnel	20
8.4.4. Amortissements et provisions.....	21
8.4.5. Autres charges.....	21
8.5. Charges financières	21
8.6. Charges exceptionnelles.....	21
8.7. Participation des salariés.....	21
8.8. Impôts sur les sociétés	22
9. AUTRES INFORMATIONS.....	23
9.1. Identité société mère	23
9.1.1. Identité de la société mère consolidant les comptes du groupe le plus grand	23
9.1.2. Identité de la société mère consolidant les comptes du groupe le plus petit.....	23
9.2. Passif social.....	23
9.2.1. Effectifs moyens	23
9.2.2. Indemnités de fin de carrière	23
9.3. Engagements hors bilan	23

1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF				2050
Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, droits similaires	319 805	318 259	1 546	28 117
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes immob. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	203 560	96 108	107 452	115 906
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	10 000		10 000	10 100
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	533 365	414 368	118 997	154 123
STOCKS ET EN-COURS				
Avances, acomptes versés sur commandes	147 383		147 383	12 248
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés	8 241 930		8 241 930	20 995 203
Autres créances	2 481 025		2 481 025	4 714 986
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dt actions propres)	1 365 098		1 365 098	482 456
Disponibilités	35 376 153		35 376 153	16 199 083
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	4 443 768		4 443 768	5 099 451
TOTAL ACTIF CIRCULANT	52 055 357		52 055 357	47 503 427
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes rembours des obligations				
Ecart de conversion actif	158		158	254
TOTAL GENERAL	52 588 881	414 368	52 174 513	47 657 804

2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF		2051	
Rubriques	31/12/2022	31/12/2021	
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	6 000 000	6 000 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Réserve légale	577 014	577 014	
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	3 839 156	3 877 875	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 041 066	(38 719)	
<i>Acompte sur dividendes</i>			
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 457 236	10 416 170	
AUTRES FONDS PROPRES			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	97 846	255 317	
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	97 846	255 317	
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts, dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		252 729	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 983 088	12 437 597	
Dettes fiscales et sociales	27 458 640	24 249 339	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	177 703	46 651	
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	39 619 431	36 986 317	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL	52 174 513	47 657 804	

3. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en liste)		2052	
Rubriques	31/12/2022	31/12/2021	
Ventes de marchandises Production - biens vendue - services	76 112 001	61 841 869	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	164 419	149 030	
Autres produits	30	1 493	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	76 276 450	61 992 393	
Autres achats et charges externes	(32 416 060)	(28 785 144)	
Impôts, taxes et versements assimilés	(6 007 517)	(4 598 155)	
Salaires et traitements	(24 517 915)	(19 347 938)	
Charges sociales	(10 399 603)	(8 662 524)	
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Sur immobilisations :	(79 181)	(119 678)	
- dotations aux amortissements			
- dotations aux provisions			
Sur actif circulant : dotations aux provisions			
Pour risques et charges : dotations aux provisions	(1 044)	(158 289)	
Autres charges	(118)	(879)	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(73 421 438)	(61 672 608)	
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	2 855 011	319 785	
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations	135 152	36 615	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges	254	1 185	
Différences positives de change	221 636	20 250	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	357 042	58 050	
Dotations financières aux amortissements et provisions	(158)	(254)	
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change	(263 130)	(100 271)	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(263 289)	(100 526)	
2. RESULTAT FINANCIER	93 754	(42 476)	
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 948 765	277 310	

COMPTE DE RESULTAT (en liste) (suite)		2052	
Rubriques	31/12/2022	31/12/2021	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	31 150	14 800	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 150	14 800	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(9 765)	(11 500) (650)	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(9 765)	(12 150)	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	21 385	2 650	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices Contribution à l'IS	(929 083)	(318 679)	
TOTAL DES PRODUITS	76 664 642	62 065 243	
TOTAL DES CHARGES	(74 623 576)	(62 103 962)	
5. BENEFICE OU PERTE	2 041 066	(38 719)	

4. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS

4.1. Présentation de l'activité

La société Five Arrows Managers S.A.S. est une société de gestion de portefeuille spécialisée dans la gestion de Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI), des sociétés en commandite spéciale (SCSp), ainsi que des Sociétés de Libre Partenariat (SLP).

4.2. Faits marquants

Dans l'ensemble, l'impact direct du conflit actuel en Ukraine sur le Groupe Rothschild & Co est faible. Ses expositions sont limitées en termes de nombre de clients, d'actifs sous gestion, de revenus, de portefeuilles de prêts ou de garanties détenues.

La société a créé deux établissements secondaires : l'un à Paris en juillet 2022 et l'autre à Marseille en septembre 2022.

4.3. Évènements post-clôture

Aucun évènement particulier remettant en cause la sincérité et l'image fidèle des états financiers au 31 décembre 2022 n'est intervenu depuis le 1^{er} janvier 2023.

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables sont présentés tels que définis à l'article 832-2 du PCG.

5.1. Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03, modifié par les règlements 2015-06 et 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Les principes de fond et de forme retiennent les critères relatifs aux dispositions des articles L123-12 et L123-13 du code de commerce.

Les comptes annuels sont présentés en euros.

5.2. Changements comptables

Aucun changement comptable n'est intervenu durant l'exercice.

5.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition sous déduction des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur la valeur d'entrée des immobilisations dans le patrimoine selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées suivantes :

Agencements, installations	7 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	1 à 5 ans
Matériel de bureau	4 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

5.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participations et créances rattachées, d'autres titres immobilisés (TIAP, obligations, etc.) et d'autres immobilisations financières (composées principalement de cautions ou dépôts de garantie).

Le classement des titres en immobilisations financières est apprécié au regard de l'horizon d'investissement, du pourcentage de détention dans le capital de l'entreprise concernée et de l'influence pouvant découler de l'investissement réalisé par la Société. À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition, selon les règles générales d'évaluation énoncées aux articles 213-1 à 213-8 du PCG.

- Titres de participation et créances rattachées :

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotés ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

- Autres titres immobilisés :

À toute autre date que leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) sont évalués titre par titre à une valeur qui tient compte des perspectives d'évolution générale de l'entité dont les titres sont détenus et qui est fondée, notamment, sur la valeur de marché.

A la clôture de chaque exercice, la valeur actuelle des titres immobilisés, autres que les titres de participation et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), est estimée :

- pour les titres cotés, au cours moyen du dernier mois ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur probable de négociation.

Par dérogation aux articles 511-2 et 512-1 du PCG, les plus-values et moins-values de cession de titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) sont comptabilisées, selon le cas, en produit ou en charge.

Par exception à la règle d'évaluation élément par élément définie à l'article 214-21 du PCG, en cas de baisse anormale et momentanée des titres immobilisés, cotés, autres que les titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), l'entité n'est pas obligée de constituer, à la date de clôture de l'exercice, de dépréciation à concurrence des plus-values latentes normales constatées sur d'autres titres. Il n'est pas constitué de dépréciation sur les titres qui font l'objet d'opérations de couverture.

- Autres immobilisations financières :

Les autres immobilisations financières sont essentiellement des cautions et des dépôts de garanties qui sont comptabilisées à leur valeur nominale.

5.5. Créances

En application des règles générales du PCG, les créances sont retenues pour leur valeur nominale et, par prudence, une dépréciation est constituée lorsqu'apparaît une perte probable.

5.6. Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en euros aux cours de change officiels à la date de fin d'exercice. Les positions sont réévaluées chaque mois en appliquant les cours de change en vigueur à ce moment. Les transactions en devises sont converties au cours du jour de l'opération.

5.7. Intérêts et commissions

Les intérêts sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.

En revanche, les commissions sont enregistrées pour l'essentiel, selon les critères :

- La date d'exigibilité
- La date d'encaissement
- Les commissions qui rémunèrent un service continu, sont établies prorata temporis sur la durée de la prestation rendue.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

6.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles et incorporelles au 31/12/2022 :

	Brut 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Autres	Brut 31/12/2022
Logiciel :	319 805	-	-	-	319 805
Immob. Incorporelles :	319 805	-	-	-	319 805
Install. et Agencements :	-	4 641	-	-	4 641
Matériel de transport :	228 309	49 280	78 670	-	198 919
Immob. Corporelles :	228 309	53 921	78 670	-	203 560

Les amortissements se décomposent comme suit :

	Amortissements 01/01/2022	Dotations	Reprises	Autres	Amortissements 31/12/2022
Logiciel :	291 689	26 571	-	-	318 259
Immob. Incorporelles :	291 689	26 571	-	-	318 259
Install. et Agencements :	-	155	-	-	155
Matériel de transport :	112 403	52 456	68 905	-	95 954
Immob. Corporelles :	112 403	52 610	68 905	-	96 108

6.2. Immobilisations financières

Participations au 31/12/2022 :

	Montant du Capital	Montant des capitaux propres autres que le capital	Quote part de capital détenue	Valeur brute comptable	Provision Total	Valeur Nette comptable 2022
Five Arrows GP SAS	10 000	37 135	100%	10 000	-	10 000
Total				10 000	-	10 000

Créances rattachées à des participations :

Néant

Autres titres immobilisés :

Néant

Prêts :

Néant

Autres immobilisations financières :

Néant

Immobilisations financières :

Néant

Dépréciations des immobilisations financières :

Néant

6.3. Créances auprès de la clientèle

	2021	2022
Créances clients :	5 805 649	5 303 152
Clients groupe :	5 695 763	100 119
Clients - factures à établir :	7 983 786	2 689 974
Groupe - factures à établir :	1 510 005	148 685
Total	20 995 203	8 241 930

6.4. Autres créances

	2021	2022
Personnel et organismes sociaux :	46 455	67 064
Etat - impôts sur les bénéfices :	1 475 854	915 438
Etat - TVA :	1 010 126	612 504
Formation professionnelle :	14 893	-
Etat - Produits à recevoir :	13 836	739 200
Créances diverses :	2 153 822	146 819
Total	4 714 986	2 481 025

6.5. Avances et acomptes versés sur commandes

	2021	2022
Avances et acomptes versés sur commandes :	12 248	147 383
Total	12 248	147 383

6.6. Valeurs mobilières

Valeurs Mobilières de Placement :

	01/01/2022	Acquisitions	Cessions	Autres	31/12/2022
Titres R&CO	482 456	1 078 268	195 725	-	1 364 998
FAPEP II SLP	-	-	-	100	100
Total	482 456	1 078 268	195 725	100	1 365 098

Dépréciations :

Néant

6.7. Disponibilités

	2021	2022
Compte courant R.M.M. :	16 199 083	35 376 153
Total	16 199 083	35 376 153

6.8. Charges constatées d'avance

	2021	2022
Charges constatées d'avance :	5 099 451	4 443 768
Total	5 099 451	4 443 768

6.9. Ecart de conversion actif

	2021	2022
Ecart de conversion actif :	254	158
Total	254	158

6.10. Echancier des créances

CREANCES	MONTANT	PERIODE D'EXIGIBILITE		
		Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres créances clients	8 241 930	8 083 159	158 771	
Personnel et comptes rattachés	67 064	67 064		
Impôts sur les bénéfices	915 438	915 438		
Taxe sur la valeur ajoutée	612 504	612 504		
Etat et autres collectivités : divers	739 200	739 200		
Débiteurs divers	146 819	146 819		
Charges constatées d'avance	4 443 768	1 532 603	2 911 165	
Avances et acomptes versés sur commandes	147 383	147 383		
TOTAL DES CREANCES	15 314 106	12 244 170	3 069 936	-

7. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

7.1. Capitaux propres

7.1.1. Capital social

Le capital social se compose de 6 000 000 actions de 1 Euro de valeur nominale entièrement libérées et réparties comme suit :

Actions :

Rothschild & Co Investment Managers 6 000 000 actions

	2021	2022
<u>Capital social :</u>	6 000 000	6 000 000

7.1.2. Primes et report à nouveau

Primes d'émission, de fusion, d'apport :

Néant

Réserve légale :

	2021	2022
Réserve légale :	577 014	577 014

Autres Réserves :

Néant

Report à nouveau :

	2021	2022
Report à nouveau :	3 877 875	3 839 156

Acomptes sur dividendes :

Néant

7.1.3. Variation des capitaux propres

	Capital	Réserves	Primes	Report à nouveau	Acompte sur dividendes	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2021	6 000 000	577 014	-	3 877 875	-	-38 719	10 416 170
Affectation de résultat 2021				-38 719		38 719	-
Résultat au 31 décembre 2022						2 041 066	2 041 066
Capitaux propres au 31 décembre 2022	6 000 000	577 014	-	3 839 156	-	2 041 066	12 457 236

7.2. Provisions

	01/01/2022	Dotations	Reprises	31/12/2022
Médailles du travail :	255 063	-	157 375	97 688
Provisions pour risque de change :	254	158	254	158
Total :	255 317	158	157 629	97 846

7.3. Dettes

7.3.1. Emprunts et dettes financières diverses

Emprunts subordonnés et intérêts courus :

Néant

Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit :

Néant

Emprunts, dettes financières diverses, associés :

Néant

7.3.2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	2021	2022
Fournisseurs Hors Groupe :	13 266	63 447
Fournisseurs Groupe :	3 303 670	4 663 187
Fournisseurs Groupe - factures non parvenues :	7 390 762	6 888 098
Fournisseurs divers - factures non parvenues :	1 729 899	368 356
Total	12 437 597	11 983 088

7.3.3. Dettes fiscales et sociales

	2021	2022
Personnel :	13 870 268	15 942 587
Autres dettes fiscales & sociales :	8 390 695	9 240 398
Etat, TVA :	1 337 689	559 193
Prélèvement à la source :	314 010	346 170
Autres impôts et taxes :	336 677	451 496
Impôt sur les sociétés :	-	918 796
Total	24 249 339	27 458 640

7.3.4. Autres dettes

	2021	2022
Clients et notes de frais à rembourser :	46 651	177 703
Clients avances et acomptes :	252 729	-
Total	299 380	177 703

7.4. Produits constatés d'avance

Néant

7.5. Ecart de conversion passif

Néant

7.6. Echancier des dettes

DETTES	MONTANT	PERIODE D'EXIGIBILITE		
		Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	11 983 088	6 178 508	5 804 580	
Personnel et comptes rattachés	15 942 587	15 942 587		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 240 398	9 240 398		
Impôts sur les bénéfices	918 796	918 796		
Taxe sur la valeur ajoutée	559 193	559 193		
Autres impôts, taxes, versements assimilés	797 666	797 666		
Autres dettes	177 703	177 703		
TOTAL DES DETTES	39 619 431	33 814 851	5 804 580	-

8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

8.1. Revenus d'exploitation

8.1.1. Prestations

	2021	2022
Prestations de services en France :	61 841 869	37 071 266
Prestations de services à l'exportation :	-	39 040 735
Total	61 841 869	76 112 001

8.1.2. Autres produits

	2021	2022
Reprises sur provisions et transfert de charges :	149 030	164 419
Produits divers de gestion :	1 493	30
Total	150 524	164 449

8.2. Produits financiers

Les dividendes reçus des participations sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en produits financiers.

	2021	2022
Reprises provisions :	1 185	254
Produits de participation :	36 615	135 152
Gains de change :	20 250	221 636
Total	58 050	357 042

8.3. Produits exceptionnels

	2021	2022
Sur opérations d'éléments d'actif :	14 800	31 150
Total	14 800	31 150

8.4. Charges d'exploitation

8.4.1. Autres achats et charges externes

	2021	2022
Matières et fournitures :	9 775	10 180
Honoraires :	6 524 141	5 581 497
Honoraires des commissaires aux comptes (contrôle légal) :	25 846	25 656
Cotisations et dons :	163 650	307 081
Missions et déplacements :	435 133	1 082 322
Cotisations et charges propres du GIE :	4 188 155	4 121 578
Locations :	1 104 536	607 190
Relations publiques :	124 800	409 473
Documentation, bases de données :	95 594	128 258
Assurance :	125 180	174 312
Autres charges d'exploitation :	15 988 336	19 968 513
Total	28 785 144	32 416 060

8.4.2. Impôts, taxes et versements assimilés

	2021	2022
Taxes sociales :	3 021 401	3 581 509
CET :	265 486	350 649
Taxe sur les véhicules de sociétés :	4 822	4 108
C3S :	95 820	109 020
Autres :	1 210 626	1 962 231
Total	4 598 155	6 007 517

8.4.3. Frais de personnel

	2021	2022
Salaires & traitements :	19 347 938	24 517 915
Charges sociales :	8 662 524	10 399 603
Total	28 010 462	34 917 518

8.4.4. Amortissements et provisions

	2021	2022
Dotation aux amortissements :	119 678	79 181
Provisions sur risques et charges :	158 289	1 044
Total	277 967	80 225

8.4.5. Autres charges

	2021	2022
Charges diverses :	879	118
Total	879	118

8.5. Charges financières

	2021	2022
Dépréciations sur immobilisations financières :	254	-
Pertes de change :	100 271	263 130
Provisions pour risques et charges :	-	158
Total	100 526	263 289

8.6. Charges exceptionnelles

	2021	2022
Sur opérations d'éléments d'actif :	11 500	9 765
Amendes :	650	-
Total	12 150	9 765

8.7. Participation des salariés

Néant

8.8. Impôts sur les sociétés

	2021	2022
Impôt sur les sociétés :	318 679	929 083
Total	318 679	929 083

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1. Identité société mère

9.1.1. Identité de la société mère consolidant les comptes du groupe le plus grand

Rothschild & Co Concordia SAS - 23 bis avenue de Messine - 75008 PARIS
N° SIRET : 499 208 932 00016 - Capital social : 165 186 696 Euros

9.1.2. Identité de la société mère consolidant les comptes du groupe le plus petit

Rothschild & Co - 23 bis avenue de Messine - 75008 PARIS
N° SIRET : 302 519 228 000043 - Capital social : 154 059 554 Euros

9.2. Passif social

9.2.1. Effectifs moyens

L'effectif moyen de l'année 2022 est :

Cadres Hommes	45
Cadres Femmes	29
Techniciens Hommes	0
Techniciens Femmes	2

9.2.2. Indemnités de fin de carrière

La banque a souscrit un contrat d'assurance en décembre 1995 auprès de la Mondiale, devenue Arial Assurance, dans le cadre du régime des Indemnités de Fin de Carrière. Le calcul des IFC effectué par Mercer fin 2020 montre que les engagements de l'entreprise, au titre des droits à indemnités acquis au jour de l'évaluation, sont en partie financés par le montant du fonds déjà constitué.

Compte tenu du cumul des droits individuels constatés au jour de l'étude, le passif social de l'entreprise, charges sociales incluses, est évalué à 328 102 euros. Le montant du fonds collectif de l'entreprise au titre des IFC au 31/12/2022 s'élève à 494 510 euros.

9.3. Engagements hors bilan

Néant